

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 décembre 2016
Français
Original : anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

À l'issue de consultations, les membres du Conseil de sécurité sont convenus de modifier la période fixée au paragraphe 6 de la résolution 2046 (2012) pour la présentation de rapports au Conseil, qu'ils avaient déjà modifiée dans des notes du Président du Conseil de sécurité (S/2013/657 et S/2014/613), et de la porter à six mois, le premier rapport établi en ces termes devant être présenté au Conseil d'ici au 15 mai 2017.

